



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2009

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DUCLAU, Monsieur BOYER, Madame TSEVERY, Monsieur GARCIA, Madame LENGARD, Madame DEFRANCE, Monsieur DIALLO, Monsieur FLAHAUT, Madame HULIN, Monsieur ATANGANA, Madame BAILLY, Madame BERARD (arrivée à l'examen de la délibération n° 1), Mademoiselle AGBO, Monsieur SIVA, Monsieur REMILI, Monsieur CHEUCLE, Madame ROMERO, Monsieur LEON, Monsieur VEY, Monsieur BORDERIES, Madame FANON, Monsieur DUSSILLOL.

PROCURATIONS : Monsieur QUESSADA à Madame LENGARD, Madame FABRIANO à Monsieur GARCIA, Madame MASSARD à Madame THOBOR, Monsieur NIAME à Madame TSEVERY, Madame MAHE à Monsieur FLAHAUT, Madame MARTIN à Monsieur CHEUCLE, Madame ARNAL à Monsieur DUSSILLOL

ABSENTS : Monsieur BIANCHI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle Elsa AGBO

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès verbal de la séance du 31 août 2009.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- **DECIDE et DIT à l'unanimité**, que les dépenses résultant des fêtes ci-dessous énoncées seront imputées à l'article 6232 Fêtes et Cérémonies : (*délibération n° 2009-83*)
 - Fête de la ville
 - Fête nationale : 14 juillet
 - Commémorations nationales
 - Fête de la Musique
 - Téléthon
 - Lire en Fête ou toute opération amenée à remplacer celle-ci
 - Marathon
 - Vélofolies
 - Vœux de la commune
 - Halloween
 - Villes et villages illuminés
 - Villes et villages fleuris
 - Livres de Noël pour les enfants fréquentant le service Petite Enfance
 - Les Mardis de l'Environnement
 - Chèques cadeaux pour les enfants du personnel

Monsieur DUSSILLOL souhaiterait avoir le détail par évènement des dépenses imputées à l'article 6232 - Fêtes et cérémonies. Monsieur BISSON lui répond par l'affirmative.

- **DECIDE à l'unanimité DE VERSER** à l'association Les Starlettes de Lieusaint, une subvention supplémentaire d'un montant de 3 500 €, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif. (*délibération n° 2009-84*)

Monsieur BISSON précise que l'attribution de cette subvention supplémentaire réaffirme le soutien de la Commune envers l'association des Starlettes ; le niveau atteint par celle-ci contribuant à conforter l'identité communale et la dynamique locale.

- **DECIDE à l'unanimité D' AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du parlement pour la réhabilitation de la coulée verte et du parc de la mairie, à déposer le dossier de demande de subvention afférent, **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire, **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice pour tout contentieux se rapportant à cette affaire. (*délibération n° 2009-85*)

Monsieur BORDERIES souhaiterait une étude prospective de l'utilisation de l'enveloppe financière CUCS qui s'élève à 1 350 000 €. En réponse, Monsieur BISSON précise que ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Unique.

- **DECIDE à l'unanimité, D' AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum, au titre de la convention régionale de renouvellement urbain, /auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation de salles familiales sur le quartier de la pyramide et à déposer le dossier de demande de subvention afférent, **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire, **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice pour tout contentieux se rapportant à cette affaire. (*délibération n° 2009-86*)

- **DECIDE à l'unanimité D' APPROUVER** les termes de l'avenant n° 1 pour le lot 1 « Gros œuvre, maçonnerie, cloisons, carrelage, menuiserie, peinture et couverture » pour la mise aux normes de la cuisine du groupe scolaire La Chasse,

Mairie de Lieusaint

50 rue de Paris

77567 Lieusaint Cedex

Titulaire et objet du marché

Marché TTC

N° avenant

Montant de l'avenant TTC

Nouveau montant du marché TTC

Téléphone : 01 64 13 55 55

Télécopie : 01 64 13 55 70

Entreprise VIKI BAT	119 099,51€	1	7 299,67 €	126 399,18 €
---------------------	-------------	---	------------	--------------

PRECISE que le montant actualisé du marché s'inscrit dans le budget de l'opération approuvé par le Conseil Municipal de Lieusaint, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2009 de la commune de Lieusaint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les avenants. (délibération n° 2009-87)

- **DECIDE à l'unanimité D' APPROUVER** les termes de l'avenant n° 1 pour le lot 2 « Chauffage, plomberie, préparation froide, chambre froide, local containers » pour la mise aux normes de la cuisine du groupe scolaire La Chasse,

Titulaire et objet du marché	Marché TTC	N° avenant	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
Entreprise PCR	109 702,74€	1	994,20 €	110 696,94 €

PRECISE que le montant actualisé du marché s'inscrit dans le budget de l'opération approuvé par le Conseil Municipal de Lieusaint, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2009 de la commune de Lieusaint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les avenants. (délibération n° 2009-88)

- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 1 pour le lot 3 « Electricité courants faibles, courants forts » pour la mise aux normes de la cuisine du groupe scolaire La Chasse,

Titulaire et objet du marché	Marché TTC	N° avenant	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
Entreprise ELECTRA+	20 511,10 €	1	1 950,11 €	22 461,21 €

PRECISE que le montant actualisé du marché s'inscrit dans le budget de l'opération approuvé par le Conseil Municipal de Lieusaint, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2009 de la commune de Lieusaint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les avenants. (délibération n° 2009-89)

- **DECIDE, par 31 voix pour et 1 abstention, D' APPROUVER** les termes de l'avenant n° 4 pour les travaux « Gros oeuvre » - lot 1 pour la réalisation du groupe scolaire n° 5,

Titulaire et objet du marché	Marché TTC	N° avenant	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
Entreprise BOYER	2 412 607,95 €	4	61 714,60 €	2 474 322,55 €

PRECISE que le montant actualisé du marché s'inscrit dans le budget de l'opération approuvé par le Conseil Municipal de Lieusaint, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2009 de la commune de Lieusaint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les avenants. (délibération n° 2009-90)

Monsieur BORDERIES s'étonne de cet avenant et de son montant. Il s'interroge sur l'opportunité d'un 5^{ème} groupe scolaire et demande à ce qu'une étude prospective chiffrée soit établie pour ce qui concerne notamment les effectifs scolaires actuels, les prévisions d'effectifs sur plusieurs années. Monsieur BISSON répond que le présent point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Unique.

Monsieur ALLIOUX précise que la deuxième tranche des travaux intègre le logement du gardien et qu'en conséquence les frais de gardiennage ne feront plus l'objet d'une prestation complémentaire.

- **DECIDE D' APPROUVER** les termes de l'avenant n° 3 pour les travaux « Electricité » - lot 18 pour la réalisation du groupe scolaire n° 5,

Titulaire et objet du marché	Marché TTC	N° avenant	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
Entreprise RMH	377 301,73 €	3	8 972,69 €	386 274,42 €

PRECISE que le montant actualisé du marché s'inscrit dans le budget de l'opération approuvé par le Conseil Municipal de Lieusaint, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2009 de la commune de Lieusaint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les avenants. (délibération n° 2009-91)

- **DECIDE, par 31 voix pour et 1 abstention D' APPROUVER** les termes de l'avenant n° 2 pour les missions OPC pour la réalisation du groupe scolaire n° 5,

Titulaire et objet du marché	Marché TTC	N° avenant	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
Entreprise SUDECO INGENIERIE	89 190,50 €	2	13 689,42 €	102 879,92 €

PRECISE que le montant actualisé du marché s'inscrit dans le budget de l'opération approuvé par le Conseil Municipal de Lieusaint, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2009 de la commune de Lieusaint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les avenants. (délibération n° 2009-92)

- **DECIDE à l'unanimité, DE RENOMMER** la rue Pierre-Gilles de Gennes en : **rue Alfred Kastler, DE FAIRE APPOSER** la mention suivante dans les panneaux de rue qui renseigneront les usagers :

« **Rue Alfred Kastler** (1902 – 1984),
 Prix Nobel de Physique en 1966,
 Grand universitaire français, né dans l'Alsace allemande,
 poète, humaniste et profondément pacifiste. »

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2009-94*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'ATTRIBUER** la dénomination « Passage de Louise », à la voie piétonne reliant la rue de la Prairie à la place de l'Eglise. (*délibération n° 2009-95*)
- **DECIDE à l'unanimité, DE CLASSER** les tronçons suivants dans le domaine public communal :
 - **Tronçon 1** (RD 402) comprenant l'avenue Pierre Point, le rond point du château de la barrière, l'avenue de Corbeil et la partie de la RD 402 comprise entre l'avenue de Corbeil et l'échangeur d'autoroute A5,
 - **Tronçon 2** (RD 50) sur sa partie entre l'avenue de Corbeil et l'avenue Paul Delouvrier,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire. (*délibération n° 2009-96*)

Monsieur BORDERIES fait remarquer que les abords des voiries départementales sont moins bien entretenus que les voiries communales où interviennent les agents municipaux.

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Lieusaint et la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) de Seine-et-Marne, et tout acte relatif à cette affaire, **ENTERINE** la désignation par Monsieur le Maire, responsable de la mise en œuvre du PCS en sa qualité de Directeur des Opérations de Secours (DOS) de Monsieur Denis BOYER, 4^{ème} adjoint en charge de l'aménagement et du cadre de vie, comme élu référent de l'élaboration des documents. (*délibération n° 2009-97*)
- **Le Conseil Municipal de Lieusaint réuni en assemblée délibérante le 19 octobre 2009, par 29 voix pour, 2 abstentions (Monsieur DUSSILLOL et Madame ARNAL) et une non participation au vote (Monsieur BORDERIES) SE PRONONCE** pour le retrait du projet de loi postale 2009, **DEMANDE** la tenue d'un référendum national sur l'avenir du service public postal. (*délibération n° 2009-98*)

Monsieur BORDERIES tient à préciser que si il partage l'avis d'un certain nombre de syndicats de la poste sur la remise en cause du service public, il juge que le processus d'ouverture à la concurrence des services de la Poste, engagé depuis 1997 n'est pas suffisamment expliqué. Pour lui, le statut de SA va en permettant des échanges d'action favoriser l'implantation de cette entreprise dans les autres pays européens.

Pour Monsieur DUSSILLOL, cette question ne relève pas du niveau local mais du niveau politique.

Michel BISSON souhaite rappeler qu'au-delà des polémiques suscitées par certains sujets, il convient de bien garder en mémoire le contexte dans lequel se prennent les décisions. Le contexte économique d'aujourd'hui n'étant pas celui de 1997, une décision prise antérieurement peut aussi être remise en question.

Il s'agit là d'un service public de proximité, véritable outil d'aménagement du territoire qu'il incombe aux élus locaux de défendre.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
 Monsieur le Maire procède à une suspension de séance afin de donner la parole au public**

Un auditeur souligne les efforts faits par la Commune en faveur d'actions de démocratie participative telles que la dernière réunion publique sur la requalification de la RD 50 mais regrette dans le même temps l'absence de représentation municipale à la projection du film et au débat qui a suivi (présence d'un seul élu) lors de la journée Vente de produits BIO et de terroir du 17 octobre dernier.

Monsieur BISSON répond que l'action de la Commune en faveur du développement durable se juge davantage au travers de l'ensemble de la politique publique locale mise en œuvre sur cette thématique depuis plus d'un an d'ailleurs sur Lieusaint.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 05

Fait à LIEUSAIN, le 24 octobre 2009

*Le Maire,
Michel BISSON*